



le cercle - réfléchir les droits de l'homme  
think-tank de la Licra

## Note du Cercle

# L'antisémitisme « secondaire » ou « à cause » d'Auschwitz, Un phénomène spécifique à l'Allemagne ?

Note pour une recherche



Bruno Quélenec est historien des idées, politiste et germaniste. En 2018, il a publié un ouvrage sur la philosophie politique de Leo Strauss, issu de sa thèse (*Retour dans la caverne. Philosophie, politique et religion chez le jeune Leo Strauss*, Paris, Hermann, coll. « Le Bel Aujourd'hui »). Financé par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, il travaille actuellement sur les théories critiques de l'antisémitisme.

Bruno Quélenec  
SIRICE / Groupe de recherche sur la culture de Weimar  
bruno.queleenec [a] hotmail.com

« Les Allemands ne pardonneront jamais Auschwitz aux juifs »  
Citation attribuée à Zvi Rix,  
psychanalyste israélien (1909-1981)

## Introduction

Premier résultat d'un travail de recherche en cours, cette note interroge le concept d'« antisémitisme secondaire »<sup>1</sup>. D'usage courant dans la recherche germanophone sur la judéophobie contemporaine<sup>2</sup>, cette notion apparue au début des années 1960 vise à saisir un phénomène spécifique à l'après-guerre, à savoir le développement d'un antisémitisme « non pas *malgré*, mais à cause d'Auschwitz » (Broder 1986, 11). On résume souvent l'esprit de cette hostilité anti-juive inédite par une formule provocante attribuée au psychanalyste israélien Zvi Rix, selon laquelle « les Allemands ne pardonneront jamais Auschwitz aux juifs ». La Shoah donnerait pour ainsi dire une nouvelle raison de détester les juifs, car ces derniers *rappelleraient* par leur simple existence les crimes commis au nom du peuple allemand sous le IIIe Reich. L'antisémitisme secondaire a donc pour particularité de se construire à partir d'un « complexe de culpabilité », particulièrement marqué en Allemagne. Il se manifeste de plusieurs manières : par une incapacité à reconnaître toute forme de responsabilité collective pour la Shoah, par un rejet de sa commémoration, et par une tendance à renverser les rôles de bourreaux et de victimes. L'antisémitisme secondaire n'est cependant pas un phénomène figé dans le temps. Intimement lié aux évolutions de la « maîtrise du passé » (*Vergangenheitsbewältigung*), il se transforme au gré des générations, des changements dans les politiques mémorielles, mais aussi des dynamiques nationalistes.

Dans cette note, on examinera d'abord la genèse du concept (I), ainsi que les phénomènes qu'il recouvre dans le contexte allemand (II), pour enfin se demander si il peut caractériser certaines formes d'antisémitisme dans la Pologne ou la France d'aujourd'hui (III).

---

1 Je remercie Emeline Fourment pour sa relecture et ses commentaires.

2 Dans ce texte, j'utilise les termes « antisémitisme » et « judéophobie » comme des synonymes. Certains chercheurs préfèrent cependant utiliser le second mot comme un concept générique et réserver le premier pour désigner la forme spécifiquement moderne de l'hostilité anti-juive, rattachée à un discours racialisant et pseudo-scientifique. Voir Taguieff 2015, 12.

## I- Genèse du concept (P. Schönbach, T. W. Adorno)

Le concept d'antisémitisme secondaire est utilisé pour la première fois par le sociologue Peter Schönbach en 1961, dans un travail de psychologie sociale portant sur les réactions de la population allemande à une série d'actes antisémites qui se sont déroulés pendant l'hiver 1959/1960 (Schönbach 1961)<sup>3</sup>. Dans cette étude, le chercheur s'intéresse notamment aux attitudes anti-juives dans la jeune génération et soutient que celles-ci reposent moins sur une conviction nationale-socialiste « authentique » (*genuin*) que sur une « appropriation » des préjugés antisémites du « père » :

« Le père de famille, qui ne veut pas s'avouer qu'il appartient au groupe de ceux qui ont été séduits [par le nazisme] et qui est 'condamné au silence' dans l'espace public, entreprend probablement [...] de se justifier, lui et ses conceptions [antisémites], dans son cercle privé. Le fils, pour lequel il est insupportable de penser que son père ait pu être aveuglé (*verblendet*) ou pire encore, peut en quelque sorte maintenir une image pure de ce dernier en s'appropriant ses préjugés » (80, notre trad.)<sup>4</sup>.

Dans la recherche actuelle, cette idée d'un antisémitisme de « seconde main », transmis dans la sphère familiale<sup>5</sup>, est souvent confondue avec la notion d'« antisémitisme du rejet de la culpabilité » (*Schuldabwehr-Antisemitismus*)<sup>6</sup>. Inventé par le théoricien de l'École de Francfort Theodor W. Adorno, ce dernier concept est issu d'une analyse qualitative d'entretiens de groupe réalisés en 1949 et 1950, qui portaient sur le rapport entretenu par les Allemands au passé nazi (Adorno ([1955])<sup>7</sup>. Dans ce texte, le philosophe constate que la plupart des enquêtés ne revendiquent aucunement l'idéologie nationale-socialiste, se montrent positivement effrayés par la Shoah, et ne se considèrent pas comme des antisémites. Confrontés en amont de l'entretien de groupe à la critique (fictive) du soldat américain « Colburn », qui déclare dans une lettre (également fictive) que les Allemands sont responsables collectivement des crimes commis sous le IIIe Reich, bon nombre des enquêtés

---

3 Dans la nuit du 24 au 25 décembre 1959, la nouvelle synagogue de Cologne avait été couverte de croix gammées par de jeunes allemands proches du parti d'extrême-droite *Deutsche Reichspartei*. Ces événements furent suivis par une vague d'inscriptions antisémites et pro-nazies dans toute l'Allemagne, mais aussi par des manifestations inédites de solidarité avec la communauté juive. Ils se soldèrent par le vote de la loi contre l'incitation à la haine en avril 1960 (§130 du Code pénal). Voir Bergmann 2018, 588-589.

4 Voir aussi Adorno ([1962]), 89-90.

5 L'Allemagne de l'après-1945 se caractérise en effet par une double réalité contradictoire : alors que l'expression de l'antisémitisme est prohibée dans l'espace public, les préjugés anti-juifs circulent encore largement dans la sphère privée. Selon Werner Bergmann et Rainer Erb, la non-expression de l'antisémitisme constitue alors la condition de possibilité de la « communication publique ». Elle permet à la fois la refonte de l'État ouest-allemand, construit sur le mythe d'une rupture nette avec le national-socialisme (« l'heure 0 »), et l'intégration de cet État dans la communauté internationale du « monde libre ». Une des conséquences de cette double réalité est la réorientation (*Umleitung*) de l'expression de l'antisémitisme vers de nouvelles cibles (les communistes ou les travailleurs immigrés turcs, par exemple) ainsi que son « remplacement communicatif » (*Ersatzkommunikation*) par l'antisionisme ou l'antisémitisme secondaire (Bergmann & Erb 1986).

6 Voir sur ce point Kistenmacher 2012, 52.

7 Pour une reconstruction de la méthodologie et des résultats de cette étude, encore non-traduite en français, voir Rensmann 2017.

réagissent ainsi par un rejet en bloc, refusant toute forme de culpabilité<sup>8</sup>. Ces réflexes de défense ne sont pas antisémites en eux-mêmes. Cependant, Adorno montre comment ils peuvent servir de base à une *reconstitution* de l'expression d'une hostilité anti-juive : si les Allemands dans leur immense majorité ne sont aucunement responsables des crimes nazis, l'occupation alliée, les programmes de « rééducation », les réparations à payer, les bombardements subis, etc perdent une partie de leur légitimité. Tous ses phénomènes peuvent dès lors être considérés comme des attaques injustifiées du peuple allemand, souvent présenté par les enquêtés comme un collectif composé principalement d'« innocents » et de « victimes » de la terreur nazie (et soviétique). Dans ce cadre interprétatif, les juifs, et parmi eux, surtout les « personnes déplacées » non-allemandes (*Displaced Persons* ou DP), peuvent à nouveau faire l'objet d'accusations à caractère antisémite : on dénonce par exemple la « pression » morale, politique et financière illégitime qu'ils exerceraient sur l'Allemagne, par l'intermédiaire des Alliés, mais aussi leur prétendue main-mise sur le marché noir dans l'après-guerre (366sq.).

« La discrimination des DP a une signification spécifique pour le mécanisme de rejet [de la culpabilité]. L'antisémitisme est présenté après coup comme une conséquence de leurs comportements. D'une part, la question de l'existence d'un antisémitisme allemand au moment où le pire (*das Äusserste*) arriva est par là liquidée ; d'autre part, les tendances antisémites émergeant actuellement sont justifiées par l'idée d'une prétendue culpabilité juive » (369, notre trad.).

Il n'y avait pas de haine des juifs « chez nous » avant 1945, dit en substance un groupe de paysans bavarois interviewés ; l'antisémitisme n'aurait émergé dans leur région que dans l'après-guerre... et il serait partiellement justifié, au regard du comportement asocial des DP juifs ! (370) Pour expliquer ce type de réactions, Adorno mobilise les concepts psychanalytiques de « rejet de la culpabilité » et de « projection agressive » (278) : le sentiment de culpabilité, lorsqu'il ne fait pas l'objet d'un travail de réflexion consciente, serait bloqué et projeté vers l'extérieur (c'est-à-dire vers les Alliés, les DP, les juifs). La mobilisation de ces stratégies d'auto-disculpation n'est pas toujours corrélée chez les enquêtés à un passé de compromission active et directe avec le régime, affirme le philosophe : c'est plutôt l'identification « aveugle » avec la « nation » allemande (281) qui constitue la condition nécessaire et suffisante de ce type de réflexes potentiellement antisémites. Il existerait ainsi une corrélation importante entre nationalisme allemand et « antisémitisme du rejet de la culpabilité ». Si l'étude de Schönbach insiste sur la question de la transmission intergénérationnelle du préjugé, à travers la figure du

---

8 Ces résultats rejoignent ceux d'enquêtes de la même période. Une étude d'opinion ouest-allemande de 1951 présente par exemple les résultats suivants : seuls 4 % des individus interrogés sont alors « d'accord » pour dire que « chaque Allemand est d'une certaine manière coupable pour les actions de l'Allemagne pendant le IIIe Reich » ; 21 % accordent qu'il est de la responsabilité de l'Allemagne de payer des réparations aux victimes ; et 63 % considèrent que seuls ceux qui ont « effectivement » perpétré un crime contre les juifs doivent se sentir coupables. Dans le contexte du procès Eichmann en 1961, une autre étude interroge les Allemands sur cette même thématique. A la question suivante : « Si quelqu'un vous demandait si vous vous sentez coupable en tant qu'Allemand pour l'extermination des juifs, que répondriez-vous ? », l'écrasante majorité (88%) répond : « je ne me sens pas coupable ». Voir Bergmann 2007, 15.

père dont les enfants désirent garder une image « pure », Adorno décrit dans *Schuld und Abwehr* un mécanisme similaire, en se concentrant cependant sur le rapport de l'individu à la *patrie*.

La recherche germanophone actuelle reprend ces résultats et saisit l'antisémitisme secondaire non pas comme une « vision du monde » globale, mais comme un idéologème parmi d'autres du discours nationaliste allemand d'après-guerre (Holz 2007, 53). Ce dernier repose sur le rejet de la responsabilité collective pour les crimes nazis, et, plus tard, du « devoir de mémoire », rejet dont le ressort principal est l'identification avec le collectif national au nom duquel le génocide, que l'on condamne par ailleurs, a été perpétré. La Shoah constituant un obstacle insurmontable au développement d'une quelconque fierté patriotique allemande, le souvenir de l'extermination doit donc être nié, relativisé, contourné, compensé, afin que son poids ne pèse plus aussi lourdement sur la conscience nationale. C'est précisément dans le contexte de ces tentatives d'auto-disculpation que certains stéréotypes anti-juifs peuvent être mobilisés à nouveau.

## **II- Les quatre stratégies discursives de l'antisémitisme secondaire (W. Bergmann, K. Holz)**

Le tranchant analytique du concept d'antisémitisme secondaire a été considérablement aiguisé<sup>9</sup> par le sociologue Werner Bergmann, qui distingue dans un texte de 2007 quatre modalités principales d'articulation de ce type de judéophobie dans l'Allemagne de l'après-guerre (Bergmann 2007). Prises séparément, ces différentes « stratégies discursives » ne sont pas forcément antisémites ; on dira que c'est leur mise en convergence qui fait le syndrome de l'antisémitisme secondaire.

### *1) La stratégie de la négation de la Shoah<sup>10</sup> ou de sa relativisation*

La stratégie de relativisation de la Shoah, beaucoup plus répandue aujourd'hui que celle de sa négation, peut procéder selon Bergmann de deux manières différentes :

- a) On peut attribuer la responsabilité des crimes nazis à un ensemble très restreint de décideurs (Hitler, Himmler, Eichmann, les SS) afin de « sauver » l'honneur d'autres groupes impliqués d'une manière ou d'une autre, comme la Wehrmacht, les grands groupes industriels, la jeune génération engagée dans le nazisme, les femmes, etc.
- b) On peut aussi mettre en balance la Shoah avec d'autres génocides, d'autres massacres à grande échelle, et bien d'autres choses encore, pour lui contester son caractère exceptionnel et unique.

---

<sup>9</sup> Nous laissons ici de côté les interprétations du concept qui le confondent avec celui d'antisémitisme « structurel » (cette notion s'applique aux discours dans lesquels la « grammaire » antisémite est largement reprise, sans que la figure du « juif » n'apparaisse, cette dernière étant remplacée par d'autres, telles que celles de l'« intellectuel », du « trader », du « spéculateur », de l'« élite », de l'« Union Européenne », de l'« establishment », etc.). Voir par exemple Claussen 2005, 78-79.

<sup>10</sup> Voir la « note » de Valérie Igounet du 27 mai 2020. Le négationnisme constitue un phénomène assez minoritaire aujourd'hui. En 2002, 2 % de la population allemande considérait qu'il était possible que « l'extermination des juifs n'ait jamais eu lieu », tandis que 7 % répondaient « ne sais pas » à cette question. Bergmann 2007, 17.

## 2) La stratégie du « décompte » (*Aufrechnung*).

Bergmann distingue ici trois formes :

a) On peut présenter les juifs comme co-responsables de la haine et des persécutions qu'ils subissent, même après la Shoah. Dans l'après-guerre, on fera ainsi comprendre à ceux qui résident en Allemagne qu'ils doivent éviter de se présenter comme des « victimes », sous peine de faire renaître l'antisémitisme. Ce type de discours tend à distinguer entre les figures du « bon » et du « mauvais » juif : le premier, « innocent », cherche à se « réconcilier » avec les Allemands et se satisfait des réparations consenties ; le second, « coupable », est rempli d'un « esprit de vengeance » et cherche à « punir » l'Allemagne par tous les moyens.

b) On peut construire le collectif national (allemand) comme un collectif de « victimes » de la Seconde Guerre Mondiale, du communisme, des Alliés et... du nazisme. Dès l'après-guerre, on cherchera ainsi à contrebalancer la mémoire de la Shoah en mettant en avant les souffrances du peuple allemand : bombardements alliés (dont celui de Dresde), sort des prisonniers (notamment dans les camps soviétiques), déplacements massifs de population, etc (Margalit 2005). Ceci inclut aussi, mais dans un autre registre, les tentatives d'historiens conservateurs comme Ernst Nolte de faire du national-socialisme une sorte de « réplique » mimétique de la terreur communiste, comme si Auschwitz avait été une simple réponse, ou réaction, à l'horreur du Goulag (Nolte 1986 ; Merlio 2012).

c) De manière beaucoup plus *indirecte*, on peut construire le peuple juif comme un « peuple de bourreaux » (*Tätervolk*), en mettant notamment en lumière les « crimes » du « juif des nations » (Léon Poliakov) qu'est l'État d'Israël : il s'agit d'une stratégie particulièrement utilisée depuis 1967. La mémoire de la Shoah ou la question de la culpabilité collective ne sont donc pas ici explicitement convoquées, mais l'inversion des rôles (les Palestiniens sont les « nouveaux juifs », les Israéliens sont les nouveaux « nazis », etc) permet de se délester en partie du poids du passé (« Au bout du compte, les juifs ne valent pas mieux que nous »).

## 3) La stratégie du refus (*d'aborder le sujet*)

Là encore, Bergmann distingue plusieurs formes :

a) L'appel à « tirer un trait sous le passé » : l'accent est mis ici sur le fait qu'on parle « trop » de la Shoah et des crimes nazis en Allemagne ; ils seraient « omniprésents » dans la mémoire collective, à l'école, dans l'espace public, dans la presse, etc. Or, il faudrait « passer à autre chose », se « tourner vers l'avenir ». La mémoire des crimes doit laisser la place à un rapport « normalisé », c'est-à-dire « positif » au passé national. Il s'agit là d'une revendication qu'on retrouve au sein du parti d'extrême-droite *Alternative für Deutschland*. Si celui-ci met aujourd'hui en avant un certain philo-sémitisme (soutien de l'État Israël, création d'un groupe juif au sein du parti, appel à la défense des citoyens juifs face à l'islamisme terroriste, etc), il joue en revanche avec les tropes de l'antisémitisme secondaire quand il exige une rupture

radicale avec le consensus mémoriel allemand et sa prétendue « culture de la culpabilité »<sup>11</sup>.

b) « Aujourd'hui, il n'y a plus d'antisémitisme ». Ici, le « devoir de mémoire » est rejeté sous le prétexte qu'il n'aurait plus aucune utilité : la « leçon » aurait été « apprise » par les Allemands, devenus des « champions » de la politique mémorielle (et de la « repentance »). Cette idée peut être complétée par une stratégie de mise à distance et d'*externalisation* du préjugé : le collectif national allemand, lavé de tout soupçon, peut désormais dénoncer en toute bonne conscience « l'antisémitisme des autres », celui des « migrants », des « musulmans », des « turcs » ou des « arabes ». Cette posture permet alors de faire passer certaines formes de xénophobie ou de racisme anti-musulman pour de l'engagement antiraciste et anti-antisémite (Stender 2010, 25).

#### 4) La stratégie du discrédit moral

Cette dernière stratégie renvoie à l'idée selon laquelle la mémoire de la Shoah cacherait des intérêts financiers et politiques, ceux d'un prétendu « lobby juif » et/ou de l'État d'Israël (voir notamment *L'industrie de l'Holocauste*, publié en 2000 par Norman Finkelstein). Elle serait ainsi l'objet d'une instrumentalisation sans vergogne, dont le peuple allemand ferait les frais. Le discours polémique du prix Nobel de littérature Martin Walser en 1998 procède de ce type d'inversion du couple victime/bourreau. L'écrivain y dénonce notamment « l'instrumentalisation de notre honte » (*Instrumentalisierung unserer Schande*) et la « massue morale » (*Moralkeule*) que représenterait Auschwitz pour les Allemands<sup>12</sup>.

L'antisémitisme secondaire n'est cependant pas un phénomène figé. Au contraire, il évolue en même temps que la « maîtrise du passé » allemande, qui a de fait progressé depuis 1945. Comme nous le dit en effet Bergmann,

« jusqu'à la fin des années 1960, l'antisémitisme et l'approbation du système national-socialiste reculèrent tandis que la connaissance et l'acceptation des récits concernant les camps de concentration et la persécution des juifs augmentaient lentement. Cette évolution positive n'est que partiellement due à un changement d'attitude des contemporains du national-socialisme ; elle s'explique avant tout par la montée de nouvelles générations socialisées dans un cadre démocratique. Il faut manifestement beaucoup de temps pour qu'une nation accepte comme un fait son passé criminel. Avant cela, elle connaît une phase critique dans laquelle la vérité et sa négation coexistent dans la tension politique. [...] Par ailleurs, la 'maîtrise du passé'

---

11 Voir sur ce point le texte instructif de Memphis Krickeberg, paru le 08.06.2020 sur le site de la nouvelle revue ALARMER : <https://revue.alarmer.org/sur-les-possibilites-et-les-limites-dun-travail-educatif-critique-en-matiere-dantisemitisme/>

12 Notons cependant que Walser ne dit pas clairement dans son discours de *qui* les Allemands sont les victimes... Pour le chercheur Samuel Salzborn, cette prise de position marque en tous les cas un tournant décisif dans l'histoire de l'antisémitisme allemand de l'après-guerre. Il en fait même le symptôme d'une rupture du consensus mémoriel de la République Fédérale et d'une « normalisation » de l'antisémitisme secondaire (Salzborn 2014).

semble avoir été à tel point un habitus et un nouveau motif de légitimation pour le consensus national que Clemens Albrecht définissait le fait d' 'être allemand' comme 'se confronter avec le passé national-socialiste' » (Bergmann 2018, 590).

Si on suit l'auteur, la reconnaissance des crimes du régime nazi fait ainsi depuis les années 1980-1990 partie intégrante de l'identité nationale (ouest-)allemande (Bergmann 2007, 34-35). Le sociologue Klaus Holz a parlé à ce propos d'un « paradoxe » : car la politique mémorielle (ouest-)allemande et la « maîtrise du passé » n'ont pas fait que bloquer la « normalisation » du rapport entretenu par les Allemands à leur propre nation ; elles en ont aussi été la condition. Dès lors que les Alliés ont considéré le travail effectué par la RFA sur le passé comme l'un des indicateurs de son degré de respectabilité, la mémoire de la Shoah s'est transformée en un « billet d'entrée » dans le concert des nations démocratiques occidentales (Holz 2007). Par un étonnant retournement, l'institutionnalisation d'une « mémoire négative » (Reinhart Koselleck) est devenue la base d'une nouvelle identité nationale « positive », celle d'une Allemagne repentie, éclairée, « autocritique »... Ce paradoxe mémoriel, qui implique que le sentiment patriotique allemand est à la fois lié à un rejet ET à une reconnaissance de la (mémoire de la) Shoah, permet en grande partie d'expliquer le caractère particulièrement subtil et retors de l'antisémitisme secondaire dans ce pays aujourd'hui.

### **III – Un concept « exportable » ? Quelques pistes de réflexion pour les cas polonais et français**

Si la plupart des chercheurs considèrent que le concept d'antisémitisme secondaire renvoie d'abord à un phénomène allemand, d'autres ont affirmé que certaines formes d'antisémitisme « mémoriel » sont identifiables ailleurs<sup>13</sup>. Ce type d'import nécessite cependant une prise en compte des spécificités de chaque constellation nationale, notamment du fait que les autres pays ayant participé à la Shoah n'en ont pas été à l'initiative : les crimes ne sont pas les mêmes, les responsabilités non plus, ce qui a des implications à la fois pour les politiques de mémoire et pour les formes d'antisémitisme secondaire qui les accompagnent. Cette précision faite, nous proposons de tester, de manière largement exploratoire, la catégorie d'antisémitisme secondaire sur deux cas extérieurs à l'Allemagne : la Pologne du parti Droit et Justice (PiS) et l'extrême-droite française.

*1) Le cas polonais : antisémitisme secondaire et « politique historique » conservatrice.*

---

13 Le concept d'antisémitisme secondaire est d'usage courant dans la recherche sur l'antisémitisme autrichien d'après-guerre. Il est par exemple mobilisé sans être explicité plus avant dans une étude de 2018 commandée par le président de la Chambre basse : [https://www.antisemitismus2018.at/wp-content/uploads/Antisemitismus-in-%C3%96sterreich-2018\\_Historische-Vergleichsdaten.pdf](https://www.antisemitismus2018.at/wp-content/uploads/Antisemitismus-in-%C3%96sterreich-2018_Historische-Vergleichsdaten.pdf). Il a par ailleurs été introduit récemment par Evelien Gans et Remco Ensel pour saisir certaines modalités de l'antisémitisme néerlandais après 1945 (Gans & Ensel 2016).



Partons des récentes controverses mémorielles autour du massacre de Jedwabne, perpétré par des Polonais le 10 juillet 1941, sans participation allemande. La révélation de ces exécutions de plus de 300 juifs dans *Les voisins*, ouvrage de Jan Gross paru en 2001, fit d'abord l'objet de fortes polémiques et donna lieu la même année à des excuses du président Aleksander Kwaśniewski, sur les lieux du drame. D'une part, cette reconnaissance des persécutions anti-juives polonaises pendant la Seconde Guerre Mondiale participait d'un processus de mise à distance des mythes mémoriels de la période soviétique (Zalewski 2020) ; d'autre part, elle intervenait dans le contexte de la procédure d'adhésion à l'Union européenne, qui faisait à l'époque du souvenir de la Shoah « un enjeu prioritaire » : Emmanuel Droit parle à ce sujet d'un véritable « critère mémoriel de Copenhague ». Celui-ci poussa certains pays d'Europe centrale et orientale (la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque et la Lituanie) à investir pendant cette période les structures de coopération internationale créées pour promouvoir la mémoire du génocide (Droit 2007, 104sq.). Selon l'historien, cet « impératif catégorique mémoriel » fut cependant souvent perçu par les populations comme la marque d'un « impérialisme culturel occidental » de l'UE. Au moment où celle-ci leur demandait de se souvenir de la Shoah, ces pays songeaient ainsi avant tout à mettre en avant leur « rôle de victime » des politiques nazies et soviétiques (107).

C'est en effet un récit « héroïco-martyrologique », d'origine conservatrice, qui triomphera en Pologne peu après l'adhésion à l'UE, récit « dans lequel la complexité des relations que les Polonais non-juifs ont pu entretenir avec leurs concitoyens juifs, particulièrement durant la Shoah, est niée, à rebours de l'historiographie la plus récente sur le sujet » (Kichelewski 2020, 136). La « politique historique » mise en place ces dernières années à l'initiative du nouvel « Institut de la Mémoire Nationale » (IPN) néglige ainsi volontiers les zones d'ombre de l'histoire polonaise du XXe siècle pour survaloriser les figures résistantes (face aux nazis et aux soviétiques) et celles des « Justes ». Depuis son retour au pouvoir en 2015, le parti Droit et Justice (PiS) va dans le même sens, notamment avec la création en 2018 d'une journée nationale de commémoration des Polonais ayant sauvé des juifs sous l'occupation allemande (Zalewski 2020, 19-21). Ces mesures s'accompagnent d'un rejet répété de toute forme de responsabilité de la nation polonaise pour les crimes commis sur son territoire lors de la Seconde Guerre Mondiale. En témoigne notamment cette fameuse loi de 2018 interdisant l'expression « camps polonais », mais aussi cette prise de position controversée de la ministre de l'éducation Anna Zalewska, qui mit en doute en juillet 2016 le fait que des civils polonais aient participé au massacre de Jedwabne (Kichelewski 2020, 137). Comme le remarque Audrey Kichelewski, ces déclarations « révisionnistes » ont tendance à se multiplier avec les échéances électorales : elles constituent en effet des « appels du pied » aux plus nationalistes et antisémites des électeurs du PiS<sup>14</sup>. En mai 2019, peu avant les élections européennes, plusieurs membres du gouvernement protestent ainsi massivement contre une loi américaine qui demande au Département d'État de produire un bilan concernant

---

14 Dans un autre contexte, le sociologue autrichien Bernd Marin a parlé d'une politique de « management du préjugé » (*Vorurteilsmanagement*) antisémite pour désigner ce type d' « appels du pied » (Marin 1979).

la restitution des biens spoliés aux victimes de la Shoah. Craignant un rapport globalement négatif pour la Pologne, certains ministres se lancent alors dans une véritable campagne appelant à ne pas céder à la « pression juive » (Kichelewski 2020, 139). L'ensemble de ces faits témoignent donc d'une forme d'antisémitisme secondaire, exprimé depuis le sommet de l'État.

Tout comme en Allemagne, il existe ainsi un « paradoxe » dans la « politique historique » polonaise actuelle, prise dans un double jeu. D'un côté, le PiS et l'extrême-droite polonaise n'hésitent pas à réécrire l'histoire à des fins purement nationalistes, sur le dos des (descendants de) victimes juives ; de l'autre, le pouvoir se doit d'avoir des considérations de *Realpolitik* : il ne peut pas complètement rejeter le fameux « critère mémoriel de Copenhague » de l'UE et se doit en plus d'entretenir de bonnes relations avec ses alliés que sont les États-Unis et Israël, deux pays qui ont vivement protesté contre la loi de 2018 évoquée ci-dessus (finalement abrogée). Cette tension entre repli identitaire, d'un côté, et retour critique sur l'histoire et la mémoire nationale, de l'autre, correspond largement à une division entre enjeux internes et politique diplomatique, entre affaires intérieures et extérieures. Dans un tel contexte politique, l'injonction mémorielle en rapport avec la Shoah est perçue comme une exigence illégitime de l' « étranger » : de l'Union Européenne, des États-Unis, d'Israël, de juifs perçus comme des « mauvais » polonais. Cette constellation ne peut que favoriser l'expression future de l'antisémitisme (secondaire) dans ce pays.

## 2) L'extrême-droite française, le « syndrome de Vichy » et le paradoxe de la dédiabolisation

Peut-on utiliser le concept d'antisémitisme secondaire dans le cas français ? Existe-t-il un antisémitisme « à cause » de la Shoah, lié au « syndrome de Vichy » (Henry Rousso) ? Cette thèse peut se défendre. Pour s'en convaincre, on peut, pour ce qui concerne la période allant de la Libération à la fin des années 1960<sup>15</sup>, se reporter à ce passage de *l'idéologie raciste* de Colette Guillaumin, dont l'analyse de l'antisémitisme français résonne fortement avec les résultats obtenus dans les travaux germanophones :

« [L]e nationalisme [français] aidant, ce sont surtout 'les autres', en l'occurrence les Allemands plutôt que le nazisme, qui sont coupables ; les lois françaises [de Vichy] et les faits français sont scotomisés et particularisés. Il existe donc, quelle que soit la sincérité de la désapprobation morale [à l'égard des persécutions antisémites], une ambiguïté certaine dans le jugement porté sur les actes nazis. [...] Plusieurs conversations entendues au cours de ces cinq dernières années (1964-1969) montraient une exaspération exprimée devant le fait qu'on parle encore de tout cela, ainsi que le sentiment exprimé qu'on ne parle que de cela et qu'il y a pourtant bien d'autres choses...' [...] Traumatisme certes que cette découverte [des camps d'extermination], mais

---

15 Pour ce qui est de la question de l'antisémitisme en France dans l'immédiat après-guerre, voir Delacampagne 1994 et Grynberg 2001.

davantage orientée sur la personne propre du majoritaire que sur le minoritaire [juif]. Traumatisme de culpabilité égocentrique et non traumatisme de la mort de l'autre. L'antisémitisme ne s'en trouve pas modifié dans ses implications profondes. [...] Plus une forme de racisme est connue consciemment comme telle, plus cette conscience entreprendra un travail, soit de simple dissimulation soit, si elle est sincère, de refoulement, ce qui sociologiquement et verbalement a des manifestations identiques. L'antisémitisme constant a disparu des journaux et des partis qui le professaient ouvertement avant la dernière guerre mondiale. Mais le plus intéressant, dans notre optique, est l'attitude courante adoptée dans ce domaine : on ne parle plus de l'antisémitisme qu'au passé. Le nazisme a cristallisé entièrement la responsabilité antisémite. C'était 'autrefois', c'était 'ailleurs' et c'était 'pas nous'. Ici et maintenant, il n'en est plus question. » (Guillaumin 1972, 99-101)

Tant que l'« auto-censure » prévaut et que le mythe du « résistancialisme » est préservé, l'antisémitisme secondaire a cependant en France peu de chances de s'exprimer ouvertement : les « coupables », qui bénéficient d'une amnistie grâce aux lois de 1951 et 1953, y trouvent finalement leur compte ; les survivants juifs, quant à eux, voient dans l'« amnésie » et le « refoulement » de l'après-guerre<sup>16</sup> une source de « tranquillité » relative (Delacampagne 1994, 125). C'est ainsi surtout la *contestation* du mythe fondateur de l'après-guerre<sup>17</sup> qui crée les conditions de l'articulation publique de l'antisémitisme secondaire : le relatif succès des thèses négationnistes dans les années 1970-1980 en constitue le symptôme le plus net. Pour de nombreuses personnalités de l'extrême-droite de l'époque, la meilleure façon de « redresser » la France est tout simplement de nier ce qui la « déshonore », en transformant les coupables en victimes, et inversement.

Après les atermoiements mitterrandiens du début des années 1990 (Conan & Rousso 1996, 256sq.), le discours de Jacques Chirac lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv' de 1995 lance une sorte d'institutionnalisation d'une mémoire « négative », qui reconnaît pour de bon la participation de l'État français à l'extermination (444sq.). Par la suite, les thèses négationnistes deviennent de moins en moins audibles. Les progrès de la recherche historique, la place croissante occupée par la Shoah dans l'enseignement scolaire, la loi Gayssot de 1990, et la vague de procès très médiatisés des années 1980-1990 (K. Barbie, P. Touvier, M. Papon<sup>18</sup>) contribuent

---

16 Voir Rousso 1990, 77sq. Lors de cette phase de « refoulement » (qui dure selon Rousso du milieu des années 1950 jusqu'au début des années 1970), le caractère « autochtone » de Vichy, son inscription dans une longue tradition française, sont minorés ; quant à l'extermination des juifs, elle est largement ignorée dans les commémorations officielles, qui ne distinguent pas entre les différents types de camps et élèvent Buchenwald ou Oradour au rang de symboles de la barbarie nazie.

17 Les éléments déclencheurs de la contestation du mythe résistancialiste sont bien connus : outre les travaux de l'historien américain Robert Paxton (*Vichy France : Old Guard and New Order, 1940-1944*, 1972), Conan et Rousso évoquent la sortie du film de Marcel Ophüls *Le Chagrin et la pitié* (1971), la polémique autour de la grâce accordée au milicien Paul Touvier par Pompidou en 1971, la mort du Général de Gaulle, mais aussi le climat politique post-1968 (Conan & Rousso 1996, 33).

18 Si on se donne la peine de lire quelques rubriques du site de défense de Maurice Papon ([www.maurice-papon.net](http://www.maurice-papon.net)), on tombera sur quelques pépites (non-négationnistes) d'antisémitisme secondaire. Voir par exemple : <http://www.maurice-papon.net/amaque.htm>.

aussi largement à cette évolution. A partir des années 1990, une partie de l'extrême-droite française change donc progressivement de stratégie. La reconnaissance des crimes antisémites perpétrés dans le cadre de la collaboration d'État, même si elle se fait du bout des lèvres, est désormais perçue par certains comme un moyen efficace et pratique de gagner en « respectabilité » : « céder » sur Vichy sans rien « lâcher » sur l'immigration (et l'Islam) fera maintenant partie intégrante de la stratégie de « dédiablement » poursuivie par Marine Le Pen<sup>19</sup>. Dès son arrivée à la tête du parti en 2011, elle déclarera ainsi que ce qui s'est passé dans les camps « est le summum de la barbarie »<sup>20</sup>.

Comme pour l'AfD allemand, le parti d'extrême-droite français ne peut cependant pas se permettre un tournant à 180° sur l'antisémitisme ou sur la mémoire de Vichy : pour contenter un certain nombre de ses cadres et électeurs, mais aussi pour conserver l'image d'un parti d'opposition « radicale », les dirigeants du FN/RN sont « contraints » de jouer avec l'antisémitisme secondaire, qui est sans doute la forme de judéophobie la plus tolérée aujourd'hui en France<sup>21</sup>. Ce fut notamment le cas en avril 2017, en pleine campagne présidentielle. Prétendant adopter une position « gaulliste » sur la question, Marine Le Pen confie ainsi dans l'émission « Le Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro » que

« la France n'est pas responsable du Vel' d'Hiv'. S'il y a des responsables, c'est ceux qui étaient au pouvoir à l'époque, ce n'est pas la France. La France a été malmenée dans les esprits depuis des années. On a appris à nos enfants qu'ils avaient toutes les raisons de la critiquer, de n'en voir les aspects historiques que les plus sombres. Je veux qu'ils soient à nouveau fiers d'être Français »<sup>22</sup>.

Ces énoncés ne sont pas antisémites en eux-mêmes, notamment parce qu'ils n'accusent pas les juifs. L'antisémitisme y est plutôt présent sous une forme latente,

---

19 Voir sur ce point la note intéressante de Valérie Igounet du 16 septembre 2016 sur le site « Derrière le Front » : <https://blog.francetvinfo.fr/derriere-le-front/2016/09/12/le-mot-de-trop.html>

20 Entretien avec Marine Le Pen dans *Le Point*, 6 février 2011 : [https://www.lepoint.fr/politique/les-camps-ont-ete-le-summum-de-la-barbarie-03-02-2011-135109\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/les-camps-ont-ete-le-summum-de-la-barbarie-03-02-2011-135109_20.php). Voir aussi ses déclarations faisant suite à l'annonce de l'augmentation de 74 % des actes anti-juifs en France en 2018 (par rapport à 2017) : « Nous [le RN] sommes le meilleur bouclier, le meilleur rempart aujourd'hui pour les Français juifs contre la montée de ce nouvel antisémitisme islamiste, c'est une certitude [...]». Dans beaucoup d'écoles, on ne peut plus parler de la Shoah, d'Israël ou visiter une cathédrale, il y a des pans entiers de notre histoire qu'on ne peut plus aborder car des élus locaux ferment les yeux sur le fondamentalisme islamique pour des raisons électoralistes » (<https://www.i24news.tv/fr/actu/international/europe/195633-190219-nous-sommes-le-meilleur-bouclier-pour-les-francais-juifs-contre-l-islamisme-marine-le-pen-a-i24news>). Alexandre Dézé a montré que la portée du changement de cap du FN-RN sur l'antisémitisme devait être relativisée et que celui-ci avait essentiellement une fonction stratégique, liée à la conjoncture du racisme anti-musulman : Marine Le Pen n'a ainsi pas toujours condamné ces dernières années les propos antisémites de son père (Dézé 2017, 79). De plus, il a été démontré que l'antisémitisme reste fort chez certains cadres : le parti ne peut être réduit aux seules déclarations de sa présidente. Enfin, il faut rappeler que les électeurs et sympathisants du FN-RN (dont beaucoup sont des membres actifs de la « fachosphère ») restent largement plus antisémites que le reste de leurs concitoyens. Voir à ce propos Taguieff 2015a, 117sq. Sur le « mythe de la dédiablement » du FN, voir Mayer 2015 et Dézé 2017.

21 Si on suit l'enquête de 2014 menée par le think tank Fondapol sur l'antisémitisme en France, le préjugé contre les juifs le plus répandu (35 %) est celui selon lequel ils « utilisent aujourd'hui dans leur propre intérêt leur statut de victimes du génocide nazi pendant la Seconde Guerre mondiale » (Reynié 2014). On retrouve là un élément essentiel de « l'antisémitisme secondaire ». Rappelons que l'étude de Dominique Reynié, et particulièrement sa méthodologie, furent fortement critiquées par la politiste Nonna Mayer (Mayer 2014).

22 [https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/04/10/marine-le-pen-choque-en-declarant-que-la-france-n-est-pas-responsable-de-la-rafle-du-vel-d-hiv\\_5108622\\_4854003.html](https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/04/10/marine-le-pen-choque-en-declarant-que-la-france-n-est-pas-responsable-de-la-rafle-du-vel-d-hiv_5108622_4854003.html)

inscrit « entre les lignes » du rejet partiel de la responsabilité et de la mémoire. On constate donc que le problème « Vichy et les juifs » continue à peser sur la conscience nationaliste française, prise dans un *double bind* mémoriel comparable à celui du nationalisme allemand ou polonais.

Ce type de stratégies discursives, à mi-chemin entre concession et déni, se retrouve également dans la réécriture de l'histoire de France que propose l'intellectuel de droite nationaliste Eric Zemmour, notamment dans *Suicide français* (2014) et *Le destin français* (2018). Ces textes ont déjà fait l'objet de nombreuses critiques (voir Noirielle 2019). Nous souhaitons dans ce qui suit simplement pointer la tension qui travaille ces deux essais quant à la question de l'antisémitisme secondaire.

Dans les deux ouvrages, le traitement de l'épisode de Vichy se caractérise par une sorte de révisionnisme. Il consiste en plusieurs moments argumentatifs, qui ne sont pas tous congruents entre eux, mais qui participent d'une même stratégie de disculpation. Dans deux chapitres du *Destin français* consacrés à Pétain et de Gaulle<sup>23</sup>, Zemmour cherche ainsi à rapprocher le plus possible les deux personnages historiques : il présente par exemple le Maréchal comme un « vichysto-résistant » et reprend à son compte le mythe du « glaive et du bouclier ». Selon cette thèse aujourd'hui réfutée, Pétain et de Gaulle auraient agi de concert pour défendre la France, la politique de collaboration (prétendument simulée) du premier ayant constitué une sorte de protection (« bouclier ») pour le second (« l'épée »), qui préparait la victoire finale contre l'occupant. La défense de cette idée va de pair chez Zemmour avec un rejet virulent des travaux de l'historien Robert Paxton et de sa mise en cause du régime de Vichy dans les persécutions visant les juifs<sup>24</sup>. S'appuyant sur les écrits récents du rabbin franco-israélien Alain Michel (2011), l'essayiste cherche même à démontrer que Vichy aurait voulu « sauver » le plus de juifs français possibles<sup>25</sup>. Sa tentative de disculpation prend par ailleurs des formes typiques de l'antisémitisme secondaire lorsqu'il suggère une sorte de coresponsabilité des « israélites » (en la personne du président du Consistoire Jacques Heilbronner) dans la persécution des juifs étrangers<sup>26</sup>, mais aussi lorsqu'il joue avec l'idée d'un « lobby juif », incarné par Serge Klarsfeld, face auquel Jacques Chirac aurait fini par « céder » en 1995 avec son discours du Vél d'Hiv'<sup>27</sup>.

---

23 Intitulés respectivement « Pétain, l'homme qu'il faut détester » et « De Gaulle, l'homme qu'il faut aimer ». Zemmour 2018.

24 Voir l'entrée « Janvier 1973. Robert Paxton, notre bon maître » dans Zemmour 2014.

25 Selon Henry Rousso, la distinction opérée par Vichy entre juifs français et juifs étrangers a bien eu des conséquences sur le bilan des victimes, puisque, sur les plus de 76000 personnes victimes de la Shoah en France, « 39 % du total des juifs étrangers de métropole ont été déportés contre 'seulement' 12 % des juifs français » (Rousso 2019, 94). Contrairement à ce qu'affirment certains historiens comme Alain Michel, Rousso insiste cependant sur le fait que les juifs français ont été en proportion moins touchés non pas parce que le régime les aurait protégés, mais parce qu'il a moins collaboré, en 1943, à leur déportation, tout en continuant à les persécuter par ses propres dispositifs. « Cela montre a contrario que sans la collaboration du Gouvernement français, les nazis n'auraient sans doute pas déporté autant de juifs en France. » (Ibid.). La sortie du livre de Laurent Joly (*L'État contre les juifs. Vichy, les Nazis et la persécution antisémite*) en 2018 a donné lieu à un débat polémique avec Alain Michel sur le site Herodote, notamment sur cette question : [https://www.herodote.net/Une\\_approche\\_reductrice\\_de\\_l\\_antisemitisme\\_de\\_Vichy-article-1754.php](https://www.herodote.net/Une_approche_reductrice_de_l_antisemitisme_de_Vichy-article-1754.php). Voir Joly 2018.

26 Voir la sous-partie intitulée « Israélites français et juifs étrangers » dans Zemmour 2018.

27 Voir l'entrée « 16 juillet 1995. De Gaulle rafé [sic] au Vél d'Hiv' » dans Zemmour 2014.

L'analyse des transformations des discours de la droite nationaliste et de l'extrême-droite en France présente donc un bilan contrasté. Si le négationnisme semble perdre en légitimité au sein d'une structure comme le RN ces dernières années (la reconnaissance de la Shoah constituant un « billet d'entrée » pour l'intégration dans le groupe des partis respectables), le succès des histoires révisionnistes proposées par des intellectuels nationalistes comme Zemmour (qui sert de « caution juive » à l'extrême-droite avec laquelle il flirte) témoigne du fait que l'antisémitisme secondaire, dans ses formes non-négationnistes, a encore un « bel » avenir devant lui.

## Conclusion

Après avoir mis en lumière la genèse du concept d'antisémitisme secondaire (ou « antisémitisme du rejet de la culpabilité ») et les phénomènes qu'il recouvre dans le contexte allemand, nous avons posé la question de sa pertinence pour d'autres espaces nationaux, tels que la Pologne et la France. Partout, mais sous des formes différentes, nous avons rencontré le « paradoxe de la normalisation » théorisé par Klaus Holz : la reconnaissance de la culpabilité ou (co-)responsabilité pour les crimes de la Shoah semble depuis l'après-guerre à la fois une condition ET un obstacle à l'auto-affirmation patriotique, ce qui donne une forme particulièrement subtile et retorse à l'expression publique de l'antisémitisme « à cause d'Auschwitz », notamment au sein des extrême-droites en quête de « dédiabolisation ».

Il serait intéressant de poursuivre la recherche en se demandant (mais il faudrait alors élargir considérablement la portée du concept) s'il existe d'autres formes d'antisémitisme secondaire, situé du côté *gauche* de l'échiquier politique. Dans un ouvrage incisif analysant différentes thèses circulant au sein de la gauche radicale, Danny Trom a répondu – nous semble-t-il – par l'affirmative à cette question, en montrant comment la thèse de l'unicité de la Shoah y est comprise comme un « obstacle » à surmonter pour « réarmer » la critique sociale et politique (Trom 2007).

De manière plus générale, on peut se demander si la globalisation des formes mémorielles de la Shoah à partir des années 2000<sup>28</sup> n'a pas été accompagnée d'un processus de *transnationalisation* de l'antisémitisme secondaire. Selon cette hypothèse, qu'il faudrait creuser dans des travaux futurs, l'antisémitisme « à cause d'Auschwitz » ne serait désormais plus uniquement lié à l'idéologie nationaliste des anciens pays « bourreaux », mais constituerait un « code culturel » (Shulamit Volkov) faisant partie d'une vision du monde plus large et elle-même globalisée, construite en opposition à l'« Occident libéral » et à ce qui est vu comme son « impérialisme » culturel (et mémoriel).

---

28 Nous pensons notamment à la Déclaration de Stockholm du 28 Janvier 2000 : [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/declaration\\_du\\_28\\_janvier\\_2000\\_-\\_forum\\_international\\_sur\\_la\\_shoah.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/declaration_du_28_janvier_2000_-_forum_international_sur_la_shoah.pdf)

## Bibliographie

**Adorno**, Theodor W. ([1962]), « Zur Bekämpfung des Antisemitismus heute », *Das Argument*, Vol. 29, 1964, p. 88-104.

- (1955), « Schuld und Abwehr », in Friedrich Pollock (éd.), *Gruppenexperiment. Ein Forschungsbericht*, Frankfurt/M., Europäische Verlagsanstalt, p. 278-428.

**Bergmann**, Werner (2018), « L'attitude à l'égard des juifs et de la Shoah dans l'Allemagne d'après-guerre (1945-1968) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, Vol. 209, n°2, p. 565-590.

- (2007), « 'Störenfriede der Erinnerung'. Zum Schuldabwehr-Antisemitismus in Deutschland », in Klaus-Michael Bogdal, Klaus Holz, Matthias N. Lorenz (dir.), *Literarischer Antisemitismus nach Auschwitz*, Stuttgart, J. B. Metzler, p. 13-35.

**Bergmann**, Werner & **Erb**, Rainer (1986), « Kommunikationslatenz, Moral und öffentliche Meinung. Theoretische Überlegungen zum Antisemitismus in der Bundesrepublik Deutschland », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Vol. 38, n° 2, p. 223-246.

**Broder**, Henrik M. (1986), *Der ewige Antisemit. Über Sinn und Funktion eines beständigen Gefühls*, Frankfurt/M., Fischer.

**Claussen**, Detlev (2005), *Grenzen der Aufklärung. Die gesellschaftliche Genese des modernen Antisemitismus*, Frankfurt/M., Fischer.

**Conan**, Eric & **Rousso**, Henry (1996), *Vichy, Un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard.

**Delacampagne**, Christian (1994), « L'antisémitisme en France (1945-1993) », in Léon Poliakov (dir.), *Histoire de l'antisémitisme. 1945-1993*, Paris, Seuil, p. 121-164.

**Dézé**, Alexandre (2017), *Comprendre le Front national*, Paris, Bréal.

**Droit**, Emmanuel (2007), « Le Goulag contre la Shoah. Mémoires officielles et cultures mémorielles dans l'Europe élargie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 94, n°2, p. 101-120.

**Ensel**, Remco & **Gans**, Evelien (dir.) (2016), *Histories of Antisemitism in Postwar Dutch Society*, Amsterdam, Amsterdam University Press.

**Grynberg**, Anne (2001), « Des signes de résurgence de l'antisémitisme dans la France de l'après-guerre (1945-1953) ? », *Les Cahiers de la Shoah*, Vol. 5, n°1, p. 171-223.

**Guillaumin**, Colette (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Nice, Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, 1972.

**Holz**, Klaus (2007), « Die Paradoxie der Normalisierung. Drei Gegensätze des Antisemitismus vor und nach Auschwitz », Michael Bogdal, Klaus Holz, Matthias N. Lorenz (dir.), *Literarischer Antisemitismus nach Auschwitz*, Stuttgart, J. B. Metzler, p. 37-57.

**Joly, Laurent (2018)**, *L'État contre les juifs. Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, Grasset.

**Kichelewski, Audrey (2020)**, « Une figure transactionnelle : Jonny Daniels. La reconstruction de la 'question juive' par le PiS depuis 2015 », *RECEO*, Vol. 51, n°1, p. 137-160.

**Kistenmacher, Olaf (2012)**, « Schuldabwehr als Motiv für Israelfeindschaft in der politischen Linken ? », in Associazione delle Talpe/Rosa-Luxemburg Initiative Bremen (dir.), *Maulwurfsarbeit II. Kritik in Zeiter zerstörter Illusionen*, Berlin, p. 51-60.

**Margalit, Gilad (2005)**, « Les Allemands, peuple de victimes ? Seconde Guerre Mondiale et émissions historiques de la ZDF », *Le Temps des médias*, Vol. 5, n°2, p. 144-157.

**Marin, Bernd (1979)**, « Ein historisch neuartiger ‚Antisemitismus ohne Antisemiten‘ ? Beobachtungen und Thesen am Beispiel Österreichs nach 1945 », *Geschichte und Gesellschaft*, Vol. 5, n°4, p. 545-569.

**Mayer, Nonna (2015)**, « Le mythe de la dédramatisation du FN », *La vie des idées*, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01312408/document>

- **(2014)**, « Il faut parler d'antisémitisme avec rigueur », *Le Monde*, 04.12.2014, URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/12/05/il-faut-parler-d-antisemitisme-avec-rigueur\\_4535515\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/12/05/il-faut-parler-d-antisemitisme-avec-rigueur_4535515_3232.html)

**Merlio, Gilbert (2012)**, « Le débat autour de *Das Amt*. Suite et fin des querelles d'historiens en Allemagne ? », *Le Débat*, Vol. 168, n° 1, p. 91-105.

**Michel, Alain (2011)**, *Vichy et la Shoah – Enquête sur le paradoxe français*, Paris, CLD.

**Noiriel, Gérard (2019)**, *Le venin dans la plume. Édouard Drumont, Eric Zemmour et la part sombre de la République*, Paris, La Découverte.

**Nolte, Ernst (1986)**, « Eine Vergangenheit, die nicht vergehen will », *FAZ*, 06.06.1986, URL : <https://www.1000dokumente.de/index.html>  
c=dokument\_de&dokument=0080\_nol&object=translation&l=de

**Rensmann, Lars (2017)**, « Guilt, Ressentment, and Post-Holocaust Democracy. The Frankfurt School's Analysis of 'Secondary Antisemitism' in the Group Experiment and Beyond », *Antisemitism Studies*, Vol. 1, n°1, p. 4-37.

**Reynié, Dominique (2014)**, *L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages*, Paris, Fondapol, URL: <http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2014/11/CONF2press-Antisemitisme-DOC-6-web11h51.pdf>

**Rousso, Henry (2019)**, *Le régime de Vichy*, Paris, PUF.

- **(1990)**, *Le syndrome de Vichy. De 1944 à nos jours*, Paris, Seuil.



**Salzborn, Samuel (2014)**, « Antizivilisatorische Affektmobilisierung. Zur Normalisierung des sekundären Antisemitismus », in Samuel Salzborn, *Antisemitismus: Geschichte, Theorie, Empirie*, Baden-Baden, Nomos, p. 43-63.

**Schönbach, Peter (1961)**, *Reaktionen auf die antisemitische Welle im Winter 1959/1960*, Frankfurt/M., Europäische Verlagsanstalt.

**Stender, Wolfram (2010)**, « Konstellationen des Antisemitismus. Zur Einleitung », Wolfram Stender, Guido Follert, Mihri Özdoğan (dir.), *Konstellationen des Antisemitismus. Antisemitismusforschung und sozial-pädagogische Praxis*, Wiesbaden, VS Verlag, p.7-38.

**Taguieff, Pierre-André (2015)**, *L'antisémitisme*, Paris, PUF.

- **(2015a)**, *La revanche du nationalisme. Néopopulistes et xénophobes à l'assaut de l'Europe*, Paris, PUF.

**Trom, Danny (2007)**, *La promesse et l'obstacle : la gauche radicale et le problème juif*, Paris, Cerf.

**Zalewski, Frédéric (2020)**, « Le PiS, ou l'invention de la mémoire identitaire », *RECEO*, Vol. 51, n°1, p. 7-26.

**Zemmour, Eric (2018)**, *Destin français*, Paris, Albin Michel.

- **(2014)**, *Le suicide français*, Paris, Albin Michel

Septembre 2020